



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



L'essentiel du
**12^e Programme
d'intervention**

2025-2030



Ensemble, préservons l'eau
pour l'avenir durable de nos territoires

Isabelle Matykowski,
Directrice Générale de
l'Agence de l'Eau
Artois-Picardie



Face aux défis climatiques, à la pression sur la ressource en eau et à l'érosion de la biodiversité, notre territoire se trouve à un tournant pour anticiper les risques de conflit d'usages. Plus que jamais, l'eau est un bien commun à protéger, à partager et à gérer de manière responsable, solidaire et durable dans une vision intégrée amont-aval et en agissant en préventif plutôt qu'en curatif.

Notre 12^{ème} programme, adopté à l'unanimité par nos instances de bassin en octobre 2024, s'inscrit dans cette ambition. Il renforce notre engagement auprès des collectivités, du monde agricole, des industriels, des associations et des citoyens pour accélérer la transition écologique et adapter notre bassin aux impacts du changement climatique.

Le bassin Artois-Picardie présente des caractéristiques uniques, mais aussi des fragilités marquées. Territoire plat, dense et urbanisé, fortement industrialisé et à vocation agricole, il concentre des pressions majeures telles que l'artificialisation des sols, les pollutions diffuses persistantes, l'augmentation de certains besoins en eau, ce qui a pour impacts des nappes souterraines sous tension, des milieux aquatiques altérés, une biodiversité en recul, impacts accentués par les effets du changement climatique (sécheresses, inondations, déséquilibres saisonniers).

Pourtant, le bassin regorge aussi de richesses naturelles remarquables, de réseaux hydrauliques complexes, de zones humides d'intérêt international, et de dynamiques locales porteuses d'innovation. C'est en tenant compte de cette réalité contrastée que le 12^e programme a été pensé pour répondre aux vulnérabilités spécifiques de notre territoire tout en valorisant ses potentiels d'adaptation et de reconquête écologique.

Nous avons avec l'ensemble de nos partenaires construit un programme cohérent, exigeant, mais profondément ancré dans la réalité de terrain : lutte contre les pollutions diffuses, restauration des milieux aquatiques, désimperméabilisation des sols, gestion intégrée des eaux pluviales, développement de solutions fondées sur la nature, sobriété en eau, etc. Ce programme, pensé dans une démarche de résilience, repose sur le déploiement de nouveaux outils de contractualisation avec les territoires, qui permettent de prioriser les actions à conduire dans une logique de résultats et de renforcer les démarches de prévention des pollutions.

Affirmons notre volonté d'agir dans l'intérêt du vivant, de l'eau et des générations futures. Ensemble préservons l'eau pour l'avenir durable de nos territoires !

L'AGENCE DE L'EAU, VOTRE PARTENAIRE POUR LA PROTECTION ET LA PRÉSÉRATION DE NOTRE PATRIMOINE COMMUN, L'EAU.



NOS MISSIONS

Etablissement public du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagne au plus près les acteurs locaux pour répondre aux priorités et aux enjeux environnementaux de son territoire.



Surveiller la qualité des rivières, des eaux souterraines, du littoral et des milieux aquatiques,



Planifier, identifier et établir des priorités d'actions pour répondre aux directives européennes,



Accompagner l'action sur les territoires en apportant une aide technique et financière pour répondre aux enjeux actuels et futurs,



Partager et valoriser la connaissance, informer et sensibiliser sur l'eau. Encourager la solidarité et la concertation entre les acteurs (amont-aval, urbain-rural, entre les différents usagers de l'eau).

Pour cela, l'Agence perçoit des recettes, les redevances, en application des principes incitatifs pollueur-payeur et préteur-payeur, auprès de toutes les catégories d'usagers.





UN PROGRAMME D'INTERVENTION SÉLECTIF AU SERVICE DU SDAGE ET VOLONTARISTE DANS L'ADAPTATION AUX DÉFIS ACTUELS

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le Programme d'Intervention sont complémentaires et visent tous deux à améliorer l'état des masses d'eau qu'il s'agisse de cours d'eau, de nappes souterraines, du littoral....

Le SDAGE, à travers son programme de mesures, rappelle, liste et traduit budgétirement les priorités et politiques nationales. Le Programme d'intervention décline à l'échelle du bassin les moyens déployés par l'agence de l'eau pour répondre à ces priorités, en cohérence avec les autres leviers publics, dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité.

Le 12^e Programme d'Intervention 2025-2030 répond ainsi à cet objectif de bon état des masses d'eau axé sur les enjeux du bassin, tout en tenant compte des priorités nationales qui trouvent leur déclinaison dans ces enjeux locaux.

QUELS OBJECTIFS POUR CE 12^{ÈME} PROGRAMME

- Atteindre le bon état écologique pour 50 % des masses d'eau en 2027, contre 22 % aujourd'hui ;
- Réduire fortement les pollutions à la source, qu'elles soient domestiques, industrielles ou d'origine agricole et qui ont un impact durable sur la ressource en eau, en particulier l'eau souterraine qui fournit 94% de notre eau potable ;
- Réduire de 10% les prélevements à horizon 2030 tous usages confondus.

10,26 Mm³
d'eau économisés au cours
du 11^{ème} programme

Pour y parvenir, nos priorités d'action pour protéger l'eau et adapter nos territoires :



Restaurer nos rivières et zones humides,

627,234 km de cours d'eau restaurés au cours du 11^{ème} programme



Mieux gérer les eaux pluviales en désimperméabilisant les sols et en favorisant l'infiltration naturelle,



Sécuriser l'alimentation en eau potable pour tous nos territoires,



Renforcer le soutien aux collectivités et aux agriculteurs (développement des cultures à bas niveau d'intrants notamment) pour la préservation des captages,



Mieux connaître la ressource pour anticiper les tensions futures,



S'appuyer sur la nature et les sols pour renforcer la résilience de nos territoires face aux risques climatiques.



Focus sur les SFN solutions fondées sur la nature :

Le changement climatique génère une augmentation et une intensification des aléas climatiques.

Les Solutions fondées sur la Nature sont les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en apportant un bien-être aux populations (aux agriculteurs en limitant l'érosion pour préserver la ressource l'eau et la capacité productive de leurs terres ; et à l'ensemble des acteurs et des habitants du bassin en contribuant à l'adaptation au changement climatique, à la réduction des risques naturels, à la sécurisation de l'approvisionnement en eau, etc) ainsi que des co-bénéfices pour la biodiversité.

Ce 12^e programme met en avant les solutions fondées sur la nature : maintien des prairies, haies, fascines, zones humides, reméandrage des cours d'eau, rétablissement des continuités écologiques, dépolérisation, gestion du trait de côte, tout ce qui peut aider à infiltrer l'eau en milieu rural et urbain, et à restaurer le cycle de l'eau en le ralentissant.



L'EAU PAYE L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ

Les redevances, constituant les ressources financières des agences, ont été réformées en 2025 pour :

- Inciter à la performance des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Encourager à la sobriété dans un contexte de changement climatique et de partage de l'eau
- Rééquilibrer les contributions entre les usagers
- Financer le plan eau

Pour en savoir +

[Plaquette réforme des redevances](#)



[Tout comprendre de la réforme,
foire aux questions](#)



LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU 12^{ÈME} PROGRAMME

Au-delà des projets déjà accompagnés dans le bassin, tels que la construction de stations d'épuration, la réhabilitation des réseaux, la restauration des cours d'eau etc, le 12^e programme ouvre la voie à de nouvelles formes d'actions, adaptées aux enjeux actuels et à venir.

Des aides ciblées sur les priorités du bassin

➤ Réintroduire l'eau et la nature en ville et en village par la gestion des eaux pluviales, renaturation, désimperméabilisation.

➤ Limiter les ruissellements polluants ou destructeurs pour protéger cours d'eau, biens et personnes.

➤ Valoriser les eaux non conventionnelles (eaux pluviales, eaux usées traitées, eaux d'exhaure, eaux de process, eaux grises) pour réduire les prélevements dans le milieu naturel.

➤ Soutenir l'agriculture avec une aide exceptionnelle pour les exploitants des aires d'alimentation de captages ultra-prioritaires afin de réduire drastiquement les intrants.

➤ Accompagner les particuliers pour la mise aux normes des assainissements non collectifs et les économies d'eau (kits hydro-économies).

➤ Renforcer la planification territoriale en aidant les collectivités pour mieux intégrer l'eau dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCoT).



Un budget renforcé pour agir plus et mieux

Le 12^e Programme d'Intervention bénéficie d'une hausse budgétaire significative qui permet :

- de créer de nouveaux dispositifs d'aide,
- d'augmenter les taux de subvention des dispositifs existants et les coûts plafonds,
- de rendre les aides plus simples d'accès.

Une action au plus près des territoires

en développant une politique de résultats et de contractualisation associant toutes les parties prenantes à l'échelle des 15 SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) qui couvrent notre bassin.

Notre politique contractuelle s'appuie sur :

- Les pactes de gouvernance pour une gestion partagée à l'échelle des SAGE ;
- Les contrats de masses d'eau qui offrent des taux de subvention bonifiés ;
- Les contrats d'action « CARE » pour sécuriser la ressource en eau (captages d'eau potable) ;
- Les projets de territoire pour la gestion de l'eau qui proposent une planification globale et équilibrée de la ressource.



PLUS DE MOYENS POUR LE 12^{ÈME} PROGRAMME

Le montant du 12^{ème} programme est le plus important jamais adopté sur le bassin, en augmentation de 18% par rapport aux montants réalisés lors du 11^{ème} programme.



Doté d'un budget de

1,279 milliard pour 6 ans,

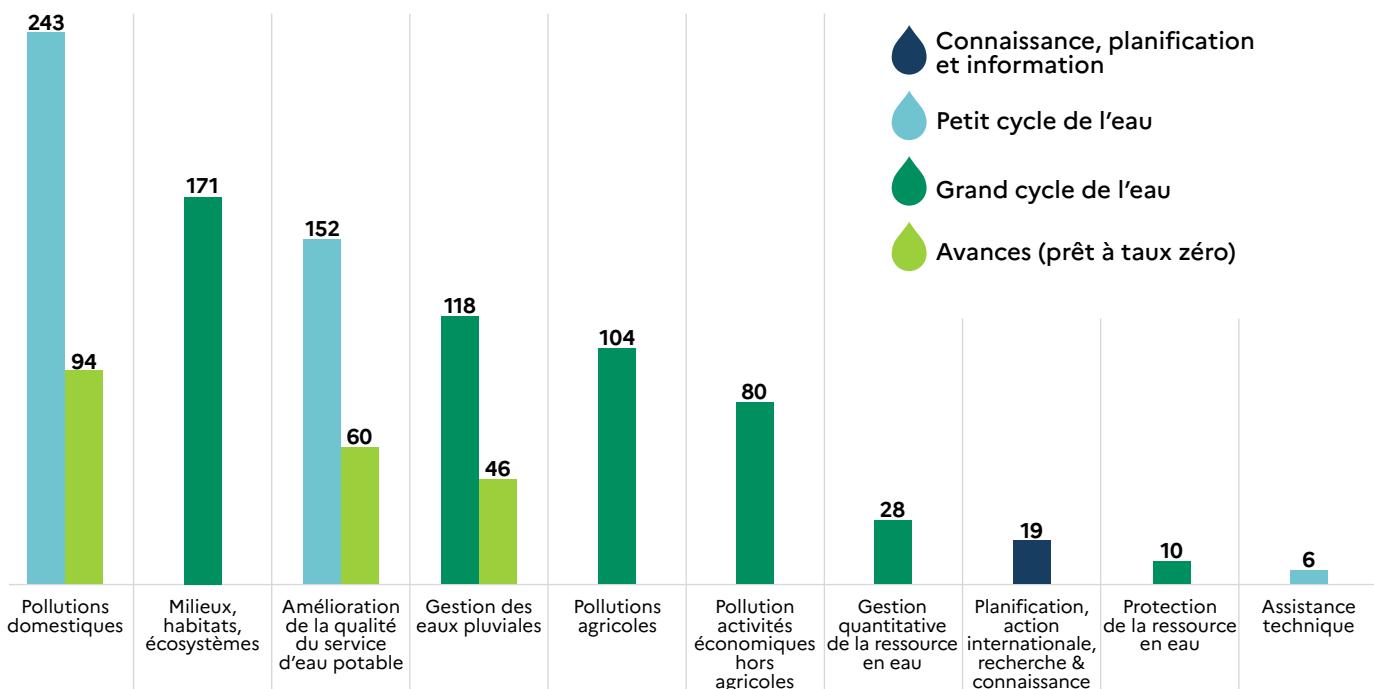
ce 12^{ème} programme permet la réalisation de l'ensemble des missions de l'agence dont

1,131 milliard d'aides à nos bénéficiaires sur le bassin.

”

Répartition des aides du 12^{ème} programme

Montants en millions d'euros (M€)



POUR EN SAVOIR PLUS SUR

12^{ème} programme

Rivage



www.eau-artois-picardie.fr
www.agissonspourleau.fr



ENSEMBLE POUR NOTRE TERRITOIRE :

Exemples d'initiatives portées par les collectivités, les industriels, le monde agricole et les associations



Gouvernance mise en place sur son territoire (comité de l'eau...)
Communauté Urbaine de Dunkerque

Projet de culture et de stockage de la luzerne et création d'un nouveau hangar écologique.
(Camiers)
SAS Opale'Luz



© Agence de l'Eau Artois-Picardie - Crédit : arcencielmarseille - édition septembre 2025



Nos vidéos en ligne

<https://www.youtube.com/user/Agencedeleau59>

POUR NOUS CONTACTER

Agence de l'Eau Artois-Picardie
« Siège » et « Mission Mer du Nord »
200 rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818
59508 DOUAI CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00

« Mission Littoral »
Centre Directionnel
56 rue Ferdinand Buisson
BP 217
62203 BOULOGNE SUR MER CEDEX
Tél : 03 21 30 95 75

« Mission Picardie »
Cité Administrative - Bâtiment C
75 rue de la Vallée
BP 41725
80017 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 91 94 88